

# Demande de logement social

Toute personne qui souhaite faire une demande de logement social doit constituer un dossier. La demande peut être faite auprès du service logement de la ville de Pierrelaye. Aucun frais de dossier n'est réclamé lors de la demande de logement.



© ?

## Effectuer une demande de logement social

Pour être bien accompagné dans cette démarche, prenez rendez-vous avec le Service Logement. Pour le rendez-vous veuillez vous munir des pièces suivantes, pour chacune des personnes majeures à loger :

- les pièces d'identité (carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité ou récépissé des demandeurs)
- les 2 derniers avis d'imposition
- les justificatifs de ressources des 3 derniers mois (3 derniers bulletins de salaires ou attestations Pôle Emploi ou attestations CAF)
- la dernière quittance de loyer ou l'attestation « loyer à jour » ou l'attestation d'hébergement + le justificatif de domicile de l'hébergeant pour les personnes hébergées
- le livret de famille ou les actes de naissance (pour les enfant(s) à charge)
- la dernière attestation de la Caisse d'Allocation Familiales (si les droits sont ouverts)
- l'ordonnance de non-conciliation ou jugement de divorce (s'il y a lieu)

Une attestation d'enregistrement vous est remise en main propre à la fin de l'entretien. Cette attestation contient votre numéro unique d'enregistrement ainsi que la date de dépôt de votre demande.

Une fois votre demande validée, vous êtes inscrit dans le Système national d'enregistrement de la demande de logement social (SNE) et vous êtes donc susceptible d'être contacté lorsqu'un logement social correspondant à vos critères est disponible.

Vous pouvez également faire une demande ou un renouvellement directement en ligne.

## Coordonnées

Service Logement  
42 bis, rue Victor Hugo  
95480  
Pierrelaye  
[01 34 32 41 90](tel:0134324190)  
Infos pratiques

## Horaires sur rendez-vous :

- Lundi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Mardi : 8h30 -12h / 16h - 18h45
- Mercredi : 8h30 -12h / 13h30 - 17h
- Jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

- Vendredi : 8h30 - 12h
- Samedi : 8h30 - 12h

Documents

[Formulaire de demande de logement social](#)

Liens utiles

[Effectuer votre demande en ligne](#)

[En savoir plus sur service-public.fr](#)